

CONSIGNES AUX DELEGUES TECHNIQUES FOND CRMV HIVER 2004

-1- Délai de 4 semaines

Le Bureau Technique National a pris une décision très importante relative aux performances entrant dans le calcul des points FFS.

Dorénavant, seuls les **dossiers complets** d'homologation de course arrivés dans un **délai de 4 semaines** au bureau de calcul, à la FFS, après la date de la compétition seront **pris en compte** pour le calcul des points.

Il est de votre responsabilité, en étroite coordination avec le Gestionnaire Informatique, que ce délai soit respecté dans l'intérêt des coureurs.

-2- Dossiers d'homologation

Un dossier d'homologation complet signifie qu'il ne comporte pas d'erreur.

Vous devez, avant de quitter le site de compétition, en faire une lecture approfondie et intégrale sur le logiciel FFSki, rectifier les erreurs et apporter les informations manquantes, tout ceci pour éviter les allers-retours avant la validation définitive par le Bureau Technique Régional (Bernard Haberer).
Vous vous assurez de la transmission rapide du dossier.

-3- Juniors Seniors

Sur le plan régional, SEULES les compétitions "junior" et "senior" sont homologables. Une attention particulière devra y être portée.

-4- Coureurs non traités

Ce sont les coureurs auxquels le chronométrateur ne peut affecter de temps de course.

Trois cas peuvent se présenter, ils sont "non partant", "abandon" ou "disqualifié".

Vous devez procéder à cette vérification systématique.

-5- Documents à récupérer et transmettre

A l'issue de chaque compétition, vous vous faites remettre : la fiche du juge départ, la bande chrono manuel ou le feuille de secrétaire chrono, la fiche du juge arrivée et les fiches des contrôleurs.

Vous envoyez tout cet ensemble au Bureau Technique Régional (Bernard Haberer).

-6- Courses populaires

Sur le plan national, beaucoup trop de coureurs non licenciés apparaissent sur les résultats.

Un parallèle sera effectué entre le nombre de numéros de licence manquant et le nombre de ticket-courses vendus, en cas d'écart, la course ne sera pas homologuée.

Philippe GRANDEMANGE